



RÉSEAU SANTÉ
DE LA SARINE

Budget 2026

Message

Villars-sur-Glâne, le 9 novembre 2025

1	Table des matières	
2	Budget de résultats	3
2.1	Charges.....	4
2.2	Récapitulatif des participations communales	6
2.2.1	Augmentation modérée des participations communales par rapport au budget 2025	6
2.2.2	Evolution des participations communales	7
2.3	Administration générale (rubrique 0).....	9
2.4	Bataillon Sarine (rubrique 15).....	12
2.5	HMS et Foyer de jour (rubrique 41)	15
2.5.1	Information	15
2.5.2	Analyse des comptes.....	16
2.6	Service d'aide et soins à domicile (rubrique 421).....	17
2.6.1	Information	17
2.6.2	Analyse des comptes.....	17
2.7	Service des ambulances (rubrique 422)	19
2.8	Centre de coordination (rubrique 490)	20
2.9	PassePartout Sarine (rubrique 533).....	22
2.10	Commission des indemnités forfaitaires (rubrique 579)	22
2.11	Commission des établissements médico-sociaux (CODEMS) (rubrique 950).....	23
3	Budget d'investissement.....	23
3.1	Remplacement du cluster Fortigate - CHF 25'000.-	23
3.2	Résilience et segmentation de l'équipement réseau - CHF 45'000.-.....	24
3.3	Acquisition tablettes et logiciel pour ambulances - CHF 75'000.-	24
3.4	Acquisition de fauteuils médicaux pour le HMS - CHF 25'000.-	25
3.5	Crédit additionnel pour l'acquisition d'un brancard pour la nouvelle ambulance - CHF 12'000.-	26
3.6	Remplacement de l'ambulance MESA 58 - CHF 250'000.-.....	26
3.7	Achat de 2 véhicules électriques pour l'antenne V du SASDS – CHF 45'000.-	27
3.8	Achat d'une machine à laver, contrôler et sécher les tuyaux de pompiers - CHF 120'000.- 27	
3.9	Achat du bâtiment (ex : Sofraver) pour la nouvelle caserne pompiers et antenne des soins à domicile (SASDS) - CHF 9'990'000.-	27
4	Conclusions	28

Dans ce document, l'emploi du masculin pour désigner des personnes n'a d'autre fin que celle d'alléger le texte.

Préambule

Le budget 2026 est le onzième budget élaboré pour le Réseau santé de la Sarine (RSS). Nous rappelons qu'il incorpore les entités fusionnées selon les statuts adoptés le 3 juin 2015 par l'Assemblée des délégués. Depuis le 1^{er} janvier 2016, la Fondation pour l'aide et les soins à domicile a été dissoute et intégrée dans le Réseau santé de la Sarine.

Dès l'année 2023, les charges et les produits de l'ensemble des sapeurs-pompiers des communes du district de la Sarine font également partie du compte de résultat du RSS.

Le Réseau santé de la Sarine a une seule comptabilité avec un seul bilan. Il intègre les services principaux suivants :

- Services transversaux :
 - ⇒ Direction générale
 - ⇒ Finances
 - ⇒ Ressources humaines, formation et communication
 - ⇒ Affaires juridiques et administration
 - ⇒ Systèmes d'informatique et des télécommunications
 - ⇒ Maintenance et véhicules
- Bataillon Sarine
- Home médicalisé de la Sarine (HMS) comprenant le Foyer de Jour et la Rose d'Automne
- Service d'aide et de soins à domicile (SASDS)
- Service d'Ambulances de la Sarine (SAS)
- Centre de coordination (CC)
- Commission des établissements médico-sociaux (CODEMS)
- Commission des indemnités forfaitaires (CIF)

La mise à disposition du personnel du Réseau pour le PassePartout Sarine ainsi que le rattrapage des frais financiers des EMS ont été comptabilisés de manière explicite sans pour autant être considérés comme un service en tant que tel.

La présentation du plan comptable reprend comme base de travail le plan comptable MCH2 (Manuel de comptabilité harmonisé 2). La structure comptable présentée correspond à la structure organisationnelle et hiérarchique du Réseau.

2 Budget de résultats

Alors que les législatures précédentes ont permis de rattraper le déficit historique de lits médicalisés dans le district, la nouvelle stratégie mise en place par le Comité vise à renforcer la prise en charge ambulatoire (aide et soins), moins onéreuse et plus proche des aspirations de la population, et à contenir l'évolution des frais financiers induits par la prise en charge stationnaire (EMS).

Durant la phase des travaux de rénovation et d'agrandissement du HMS, le nombre de résidents est passé de 140 à 108. Le personnel des soins et de l'hôtellerie a été diminué en conséquence. Malgré cela, le HMS sera déficitaire pendant toute la phase des travaux.

Le budget 2026 du RSS est en légère augmentation de CHF 394'170.00 (+1,1%). Les montants facturés aux communes du district s'expliquent principalement pour les raisons suivantes :

- Bataillon Sarine : une augmentation de CHF 93'000.- sur un budget annuel de CHF 2'591'200.
- HMS : A cause de l'allongement des travaux de 2 ans, fin prévue en 2027 au lieu de 2025, le déficit du HMS ne peut plus être pris en charge par le capital du RSS. En 2026 et 2027, le déficit sera refacturé aux communes. Le déficit de CHF 374'940 est lié aux travaux et au maintien de la gestion complexe sur deux sites d'exploitation différents (Rose d'Automne et Home médicalisé de la Sarine) avec une diminution de 34 résidents durant les 5 années de rénovation du HMS,
- SASDS : une diminution de 5 EPT,
- Commission IF : augmentation des indemnités versées de CHF 501'400.-,

CODEMS : une diminution des frais financiers des EMS de la Sarine de CHF 111'500.- lié à la baisse des taux d'intérêts et ce malgré la prise en charge en 2026 d'un montant de CHF 616'000.-, pour la première fois en lien avec le mandat de prestation de district accordé à l'ISRF.

2.1 Charges

Les charges du Réseau sont réparties comme suit :

	Budget 2026	%	Budget 2025	%
Charge de personnel	36 703 170	54,69	37 588 100	56,86
Autres charges d'exploitation	6 947 700	10,35	6 902 500	10,44
Amortissements et frais financiers propres aux activités du RSS	1 576 200	2,35	1 592 600	2,41
Frais financiers CODEMS et rattrapage financier <i>Les frais financiers du HMS sont présentés dans la rubrique ci-dessus</i>	14 180 100	21,13	12 827 800	19,40
Indemnités forfaitaires	7 702 600	11,48	7 201 200	10,89
TOTAL	67 109 770	100,00	66 112 200	100,00

Le tableau ci-dessus démontre que les charges du RSS sont composées principalement de charges liées au personnel et des frais financiers. **Il est à noter que ce budget 2026 intègre les mesures prévues dans le PAFE, en lien avec le décalage dans l'octroi des paliers et pas d'indexation sur l'échelle des traitements.** Les frais financiers pour la CODEMS et les indemnités forfaitaires découlent de la loi cantonale. Le Comité et la direction du RSS ont une influence limitée sur la progression de ces charges.

Les frais financiers de la Codems intègrent un montant de CHF 1'430'000 lié au paiement en 2026 du rattrapage des frais financiers de l'EMS du Gibloux. Ce montant est compensé par la reprise à la réserve qui est dans le compte de produit « revenus divers ».

Le tableau ci-dessous vous permettra de constater les différentes variations d'EPT par service.

Ce tableau ne tient pas compte des apprentis et des civilistes. En 2026, le Réseau emploiera 25 apprentis. Il y aura également 7 postes de civilistes et stagiaires qui ont été intégrés au budget.

Nous vous rappelons que les charges du personnel soignant pour les EMS sont prises totalement en charge par le canton.

Une augmentation de 0.1 EPT à signaler dans les services transversaux. Globalement, le RSS diminue ses effectifs de 5,67 EPT entre 2025 et 2026. Cette diminution est principalement due à la diminution des effectifs de l'aide et soins à domicile en lien avec une diminution importante des heures facturées en 2025.

Service	Budget 21	Budget 22	Budget 23	Budget 24	Budget 25	Budget 26	Budget 27	Budget 28	Budget 29	Budget 30
RSS Direction et stratégie	1,00	1,00	1,00	1,20	1,20	1,20	1,20	1,20	1,20	1,20
RSS Finances	3,30	3,40	3,60	4,30	4,30	4,50	4,50	4,50	4,50	4,50
RSS RH et formation et com	2,70	3,30	3,30	4,60	4,60	4,70	4,70	4,70	4,70	4,70
RSS juridique, admin.	3,30	3,00	3,10	1,80	1,80	1,60	1,80	1,80	1,80	1,80
RSS informatique et télécom.	2,00	2,00	3,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00
Total RSS	12,30	12,70	14,00	15,90	15,90	16,00	16,20	16,20	16,20	16,20
HMS direction	1,00	1,00	1,00	1,45	1,45	0,45	0,45	0,45	0,45	0,45
HMS direction infirmier chef	0,70	0,70	0,70	0,70	0,70	0,70	0,70	0,70	0,70	0,70
HMS soins et animations	99,10	71,30	71,30	71,50	71,10	69,70	95,00	95,00	95,00	95,00
Surdotation travaux		5,70	5,70	5,80	1,98	1,41	-	-	-	-
Réception				1,20	1,20	1,20	1,20	1,20	1,20	1,20
HMS foyer de jour	2,00	2,20	2,00	2,10	2,10	1,40	1,50	2,10	2,10	2,10
Total HMS (yc RDA)	102,80	80,90	80,70	82,75	78,53	74,86	98,85	99,45	99,45	99,45
SAS direction admin	3,10	3,10	4,00	4,00	3,10	3,10	3,10	3,10	3,10	3,10
SAS SMUR	2,88	3,60	2,88	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00
SAS soins	25,27	25,15	25,27	25,27	26,27	26,27	26,27	26,27	26,27	26,27
Total SAS	31,25	31,85	32,15	32,27	32,37	32,37	32,37	32,37	32,37	32,37
Pompiers	-	1,00	10,00	10,00	10,00	2,20	10,00	10,00	10,00	10,00
Bataillon Sarine	-	1,00	10,00	10,00	10,00	2,20	10,00	10,00	10,00	10,00
Véhicules						2,00	2,00	2,00	2,00	2,00
Bâtiments	3,60	3,90	3,80	3,80	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00
Maintenance BS + chef						6,00	7,00	7,00	7,00	7,00
Maintenance et exploitation		3,90	3,80	3,80	3,00	11,00	12,00	12,00	12,00	12,00
HMS intendance	15,20	9,30	8,60	8,60	8,60	8,60	11,60	11,60	11,60	11,60
HMS restaurant	2,00	1,00	-	-	1,10	1,10	1,50	2,00	2,00	2,00
HMS cuisine	12,10	10,10	10,10	10,10	10,10	11,10	12,10	12,10	12,10	12,10
Restauration et intendance	29,30	20,40	18,70	18,70	19,80	20,80	25,20	25,70	25,70	25,70
SASDS tertiaire (dont clinic.)	48,50	53,50	63,00	64,00	65,00	64,10	69,00	71,00	73,00	77,00
SASDS secondaire CFC	47,50	52,50	50,00	52,00	53,00	53,00	57,00	59,00	61,00	65,00
SASDS secondaire sans CFC	17,00	17,00	16,00	17,00	17,00	12,00	17,00	17,00	17,00	17,00
SASDS tertiaire diététicienne	1,00	1,00	1,00	1,00	1,10	1,10	1,10	1,10	1,10	1,10
SASDS ergothérapie	3,80	4,00	4,40	4,40	4,40	4,40	4,40	4,40	4,40	4,40
SASDS direction admin	2,70	2,70	2,70	4,35	4,25	3,45	3,45	3,45	3,45	3,45
SASDS intendance	0,35	0,35	0,35	0,35	0,35	0,35	0,35	0,35	0,35	0,35
Total SASDS	120,85	131,05	137,45	143,10	145,10	138,40	152,30	156,30	160,30	168,30
Centre de coordination	4,00	4,00	4,00	4,50	4,50	4,80	4,80	4,80	4,80	4,80
Total Centre de coordination	4,00	4,00	4,00	4,50	4,50	4,80	4,80	4,80	4,80	4,80
HMS clinicien						1,40	1,40	1,40	1,40	1,40
SASDS clinicien et chef						1,70	1,70	1,70	1,70	1,70
Total Pôle Compt et Qualité						3,10	3,10	3,10	3,10	3,10
RSS total	300,50	285,80	300,80	311,02	309,20	303,53	354,82	359,92	363,92	371,92

Les recettes du Réseau sont réparties comme suit :

	Budget 2026	%	Budget 2025	%
Facturation et encaissements des taxes	25 058 400	75,72	25 263 000	78,52
Revenus divers	1 982 700	5,99	595 100	1,85
Revenus financiers	50 000	0,15	40 000	0,12
Subventions cantonales, encaissements des frais financiers des EMS des districts hors Sarine et refacturation à des tiers	6 003 000	18,14	6 276 500	19,51
TOTAL	33 094 100	100,00	32 174 600	100,00

Malgré l'augmentation des charges, les recettes « propres » du RSS sont en légère diminution. En effet, les principales augmentations de charges sont en lien avec la commission IF. La commission IF est entièrement à charge des communes. Voir explication ci-dessus pour les revenus divers.

Il est à noter que le prix de pension pour le HMS est maintenu à un montant journalier par résident de CHF 108.-.

2.2 Récapitulatif des participations communales

2.2.1 Augmentation modérée des participations communales par rapport au budget 2025

Par rapport au budget 2025, le budget 2026 augmente les montants facturés aux communes du district de CHF 394'170.-, soit une augmentation de 1,15% (CHF 34'015'670.- pour le budget 2026 par rapport au montant de CHF 33'621'500.- figurant au budget 2025).

Le Service d'aide et de soins à domicile connaît une importante diminution de la participation communale de CHF 441'950.-, soit une baisse de 5.62%. Elle est due principalement à la diminution de la masse salariale en lien avec une réduction des EPT.

La participation des communes pour le SAS a également été diminuée de CHF 75'900.-.

L'évolution des charges pour le centre de coordination est liée à une légère augmentation de 0.3 EPT.

Le paiement des indemnités forfaitaires mis au budget 2026 est de CHF 7'702'600.- contre un montant de CHF 7'201'200.- pour l'exercice passé. Cette augmentation est justifiée par les nombreux nouveaux cas présentés à la commission ces dernières années.

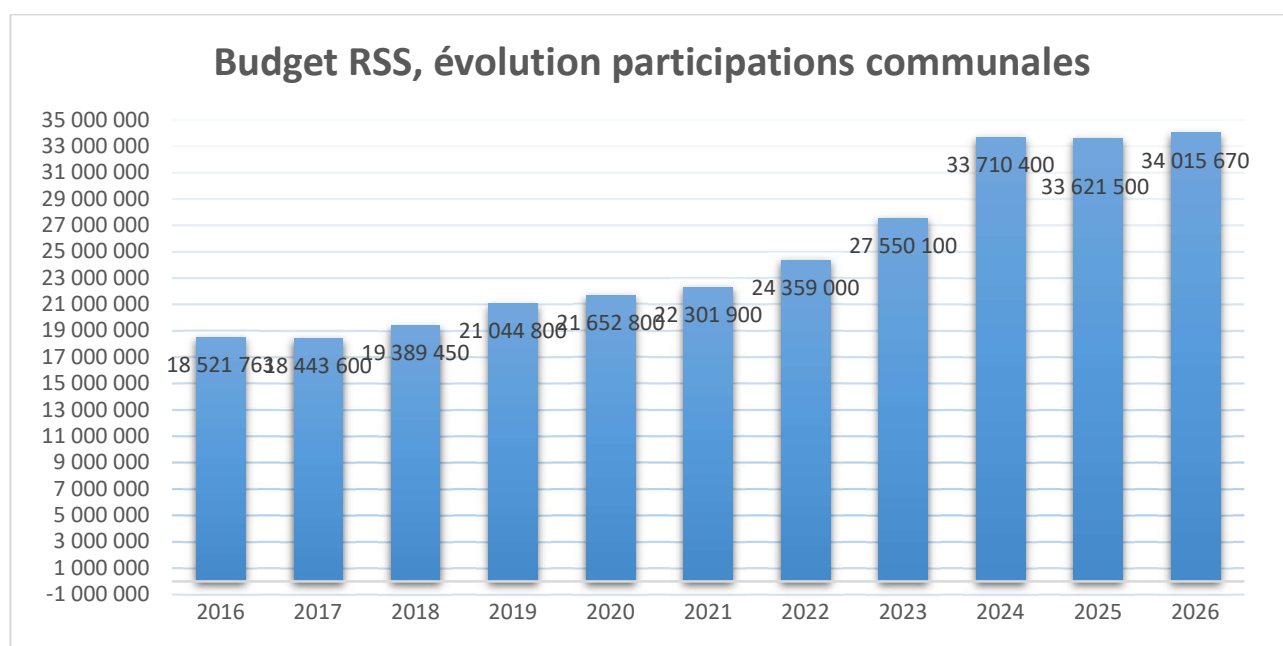
La CODEMS présente un montant au budget de CHF 13'673'600.- (- CHF 111'500.-).

Le HMS présente une perte de CHF 374'940.-. La perte a légèrement augmentée par rapport à 2025 en raison de la complexité de la gestion sur deux sites distincts en lien avec le retard pris sur la

construction du nouveau home de la Sarine. De plus, le prix de pension appliqué dans ce budget est de CHF 108.- comme en 2023, 2024 et 2025. Le RSS ne possédant plus de fortune, il est demandé que les communes de la Sarine participent au déficit de l'année 2026.

2.2.2 Evolution des participations communales

Pour permettre une comparaison dans le temps de l'évolution des budgets du Réseau santé de la Sarine, nous avons repris les derniers budgets des entités ACSMS, Fondation pour l'aide et les soins à domicile de la Sarine, la CODEMS et la Commission des indemnités forfaitaires, et les avons cumulés. Le graphique ci-dessous regroupe ainsi le HMS, le SASDS, le SAS, le Centre de coordination, le PassePartout Sarine, la Commission des indemnités forfaitaires, la CODEMS, le rattrapage des frais financiers des EMS et la nouvelle direction « Bataillon Sarine ».



	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Différence 2016 -2026
HMS	161 400	-	-	-	-	-	-	-	-	-	374 940	213 540
Bataillon Sarine							143 300	2 555 500	2 724 600	2 498 200	2 591 200	2 591 200
SASDS	4 246 734	4 295 000	4 683 900	4 960 300	5 418 600	5 705 300	5 933 800	6 727 900	7 667 900	7 863 500	7 421 550	3 174 816
SAS	1 362 350	1 182 300	1 152 900	1 498 100	1 508 500	1 507 700	1 420 200	1 497 600	1 565 500	1 557 100	1 481 200	118 850
Centre de coordination	-	-	412 050	408 300	439 300	492 200	508 700	524 400	607 500	629 300	683 080	683 080
PassePartout Sarine	40 800	41 200	44 100	57 000	57 300	56 300	56 000	56 200	62 200	87 100	87 500	46 700
Commission IF	3 054 700	3 234 100	3 893 000	4 007 200	4 429 000	4 940 300	5 312 100	5 574 900	6 091 100	7 201 200	7 702 600	4 647 900
CODEMS	8 941 779	8 985 600	8 507 300	9 427 500	9 122 800	8 931 600	10 549 200	10 613 600	14 341 600	13 785 100	13 673 600	4 731 821
Rattrapage frais financiers	714 000	705 400	696 200	686 400	677 300	668 500	435 700		-	-		-714 000
Total	18 521 763	18 443 600	19 389 450	21 044 800	21 652 800	22 301 900	24 359 000	27 550 100	33 060 400	33 621 500	34 015 670	15 493 907

Le total des charges pour les communes est passé de CHF 18'521'763.- en 2016 à CHF 34'015'670.- en 2026 soit une augmentation de CHF 15'493'907.-. Cette augmentation est liée aux sources d'accroissements suivantes :

- Commission des indemnités forfaitaires pour CHF 4'647'900.-.
- Service d'aide et de soins à domicile pour CHF 3'174'816.-.
- CODEMS pour CHF 4'719'421.-.
- Création du centre de coordination pour CHF 683'080.-.
- Création du Bataillon Sarine pour CHF 2'591'200.-.

A noter que l'augmentation des salaires liée au renchérissement décidé par le Conseil d'Etat génère des charges supplémentaires réparties sur l'ensemble des services du RSS. Les taux appliqués depuis la création du RSS sont les suivants :

2017 : 0.40 %	2018 : 0.30 %	2020 : 0.30 %
2021 : 0.25 %	2023 : 2.74 %	2024 : 2.52 %
2025 : 0.00 %	2026 : 0.00 % (selon infos actuelles)	

Vous trouverez ci-dessous l'évolution par service :

HMS (augmentation CHF 213'540.-) : Les budgets du HMS pour les années 2015 et 2016 présentaient des pertes importantes. Dès le budget 2017, le HMS est bénéficiaire. Cette situation est en grande partie due à des réductions importantes au niveau des charges de personnel. Dès l'année 2020, le HMS englobe l'activité de la Rose d'Automne et ceci sans engendrer de pertes pour les communes. La perte 2018 de l'EMS de la Rose d'Automne était de CHF 350'000.-. Dès 2022, le HMS a dû diminuer sa capacité de 143 à 108 résidents. Ceci durant toute la phase de travaux prévu initialement pour 3 ans, mais finalement pour 5 ans. Les exercices 2024 à 2026 seront déficitaires. Pour les années 2024 et 2025, le RSS a pu absorber les pertes mais pour l'année 2026, la participation des communes sera sollicitée. La gestion du home de la Sarine sur deux sites différents génère énormément de défis au quotidien. Finalement, le home de la Sarine continue sa transformation par la réalisation des secteurs A2 et A3 qui sont annoncés pour 2027 et permettront dès la fin 2027 d'être en pleine capacité à plus de 140 résidents.

Bataillon Sarine (augmentation CHF 2'591'200.-) : Ce secteur a été rattaché au RSS en 2023. Et il englobe l'ensemble des charges et des revenus en rapport avec la défense incendie des communes de la Sarine conformément à la LDIS. Le montant ci-dessus correspond uniquement au montant résiduel à charge des communes d'après la clé de répartition voulu selon les nouveaux statuts.

SASDS (augmentation CHF 3'174'816.-) :

- L'augmentation est liée principalement à l'accroissement de l'offre induite par la nécessité d'accompagner l'évolution démographique et le vieillissement de la population, à la volonté de privilégier la prise en charge ambulatoire, ainsi qu'à la nécessité de rattraper l'important retard du district de la Sarine en termes de dotation, en comparaison interdistrict. Entre le budget 2016 et le budget 2026, le Réseau santé de la Sarine a ainsi engagé 52 nouveaux EPT.
- Une baisse des tarifs dès l'exercice 2020, suite aux modifications de l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS), engendre une diminution importante des recettes.

SAS (augmentation CHF 118'850.-) : Dès 2019, une nouvelle charge de l'ordre de CHF 106'000.- en lien avec le dispositif sanitaire en cas d'événements majeurs a également été inscrite au budget. Sans cette nouvelle charge, le budget du SAS est très stable dans le temps. Les augmentations salariales

sont compensées par l'augmentation du nombre d'intervention. Il faut rappeler que, dès le budget 2025, le SAS est installé à Fribourg et intègre, la location du bâtiment Batpol à la Ville de Fribourg pour l'installation de la direction Secours. La participation des communes sera diminuée de 4.9% pour le budget 2026 (- CHF 75'900.-).

Centre de coordination (nouveau service pour une charge de CHF 683'080.-) : Le Centre de coordination est un nouveau service qui a vu le jour en 2018. En 2024, ce service emploie 4.5 EPT dont 0.8 qui sera entièrement refacturé à la commission des indemnités forfaitaires. En 2026, la légère augmentation est due à la refacturation des imputations internes et à l'augmentation des EPT de 0,3 pour permettre d'absorber l'augmentation des demandes IF.

PassePartout de la Sarine (augmentation CHF 46'700.-) : La variation de charge entre 2016 et 2026 est principalement due à la prise en charge par le PassePartout d'une partie des frais des locaux et des charges du HMS pour un montant de CHF 12'000.-. Pour 2026, également une augmentation légère dû aux imputations internes.

Commission IF (augmentation CHF 4'647'900.-) : Le nombre de bénéficiaires (proches aidants) est en constante augmentation. A titre informatif, il y a eu 391 bénéficiaires d'indemnités forfaitaires lors du 1^{er} trimestre 2016. Au 30 juin 2025, le nombre de bénéficiaires est passé à 843 personnes. En outre, il faut rappeler qu'en 2024 l'indemnité maximale est passée de CHF 25.00 à CHF 35.00 par jour, ce qui a entraîné une augmentation de CHF 650'000.- en plus de l'augmentation annuelle. Chaque année, la demande de bénéficiaire ne cesse d'augmenter. Pour le budget 2026, le montant d'augmentation retenu est la moyenne d'augmentation des 5 dernières années.

CODEMS (augmentation CHF 4'731'821.-) : Malgré la prise en charge dès l'année 2019 des rénovations et des agrandissements des EMS des Martinets et du Gibloux pour CHF 35'000'000.-, la charge pour les communes est restée stable pour la CODEMS jusqu'en 2021. Ces travaux ont permis une augmentation de 55 lits reconnus en Sarine. La baisse des taux hypothécaires est l'un des facteurs qui a permis de maintenir la charge pour les communes au même niveau qu'en 2016. Le budget 2023 enregistre pour la première fois un montant de CHF 1'600'000.- en lien avec les retards d'amortissements des EMS de la Sarine selon décision de l'assemblée des délégués du 25 septembre 2019. Il faut rappeler que ces retards d'amortissements seront facturés sur une période de 5 ans, soit de 2023 à 2027 y compris. En 2019, l'assemblée avait voté un montant maximum de CHF 3'100'000.- par année et durant 5 ans, celui-ci est ramené à CHF 1'400'000.-. Ceci a été réalisé grâce à la mise en réserve des économies faites par le RSS dans les comptes 2018 à 2021, soit CHF 5'931'900.-.

L'augmentation 2024 de plus de 3'700'000.- est due à la prise en charge des agrandissements et rénovations des EMS des Chênes à Fribourg et du Manoir à Givisiez. En 2025, les premiers rattrapages des retards d'amortissement et la diminution des taux d'intérêt ont permis de diminuer le budget 2025 par rapport à 2024 de plus de CHF 550'000.-. En 2026, malgré l'intégration de l'ISRF et la prise en charge des frais financiers pour CHF 616'000.-, le budget diminue car les taux d'intérêts sont inférieurs à ceux de 2025.

2.3 Administration générale (rubrique 0)

Dès l'exercice comptable 2016, le budget intègre la création des services transversaux qui sont répartis par différents services ou secteurs de charges, alors que dans les budgets des années précédentes (jusqu'en 2015), les charges du personnel administratif étaient intégrées directement dans les différentes comptabilités des entités juridiques autonomes.

La répartition des charges des services transversaux dans les services, via les imputations internes, permet d'avoir une meilleure vision des coûts engendrés par les différentes prestations offertes par le Réseau santé de la Sarine.

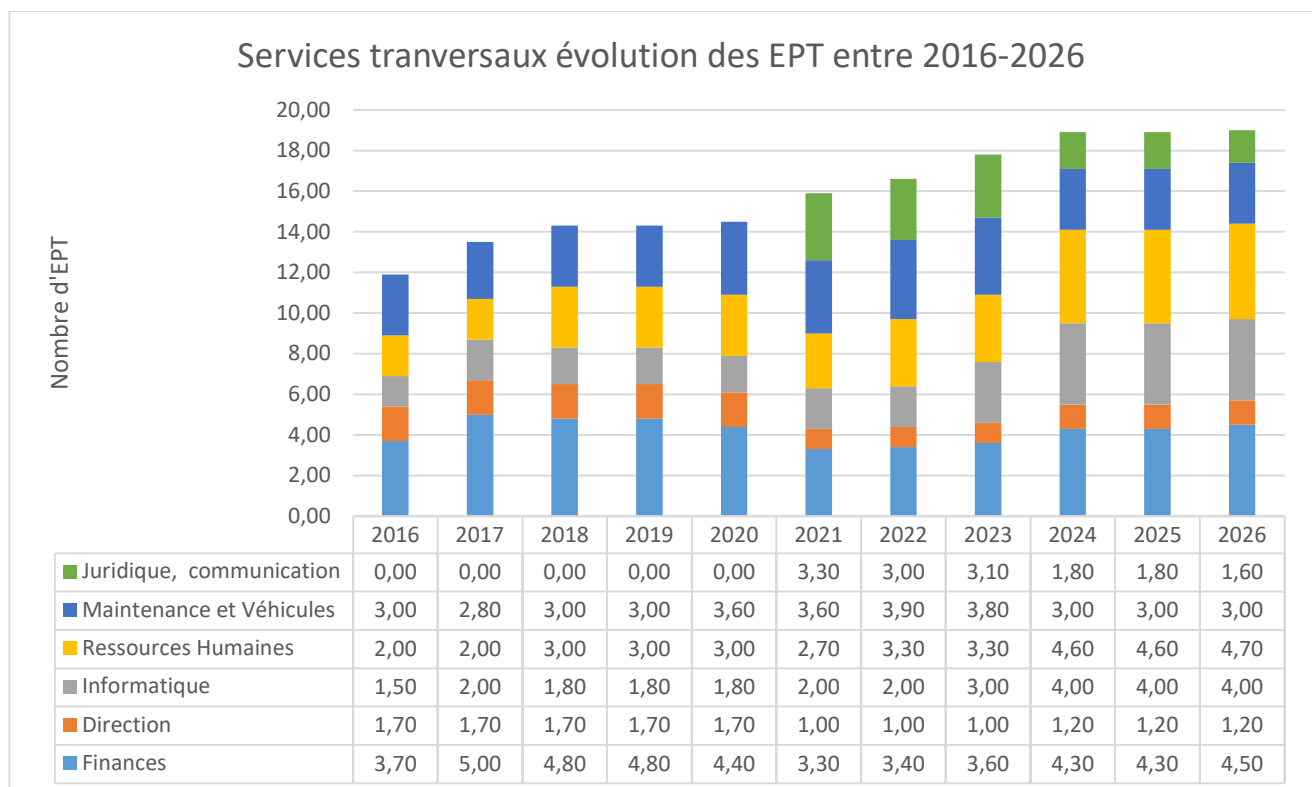
Pour permettre de facturer les charges du personnel des services transversaux, une évaluation des répartitions des temps de travail de chaque collaborateur de l'administration a été faite. Le département des ressources humaines et formation est réparti en fonction du nombre de collaborateurs des autres services.

Rappel

Le Réseau santé de la Sarine est né en 2016 en vue de la mise en place de la nouvelle loi sur les prestations médico-sociales (LPMS) qui devait entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2018. Cette entité bâtie sur les bases de l'ACSMS a depuis grandi de manière importante sur deux bases différentes soit par absorption d'autres entités et par l'augmentation interne des prestations. De plus, elle doit aussi gérer la vision à long terme du besoin en EMS sur le territoire du district en relation directe avec les 10 EMS aujourd'hui mandatés.

La croissance interne du RSS

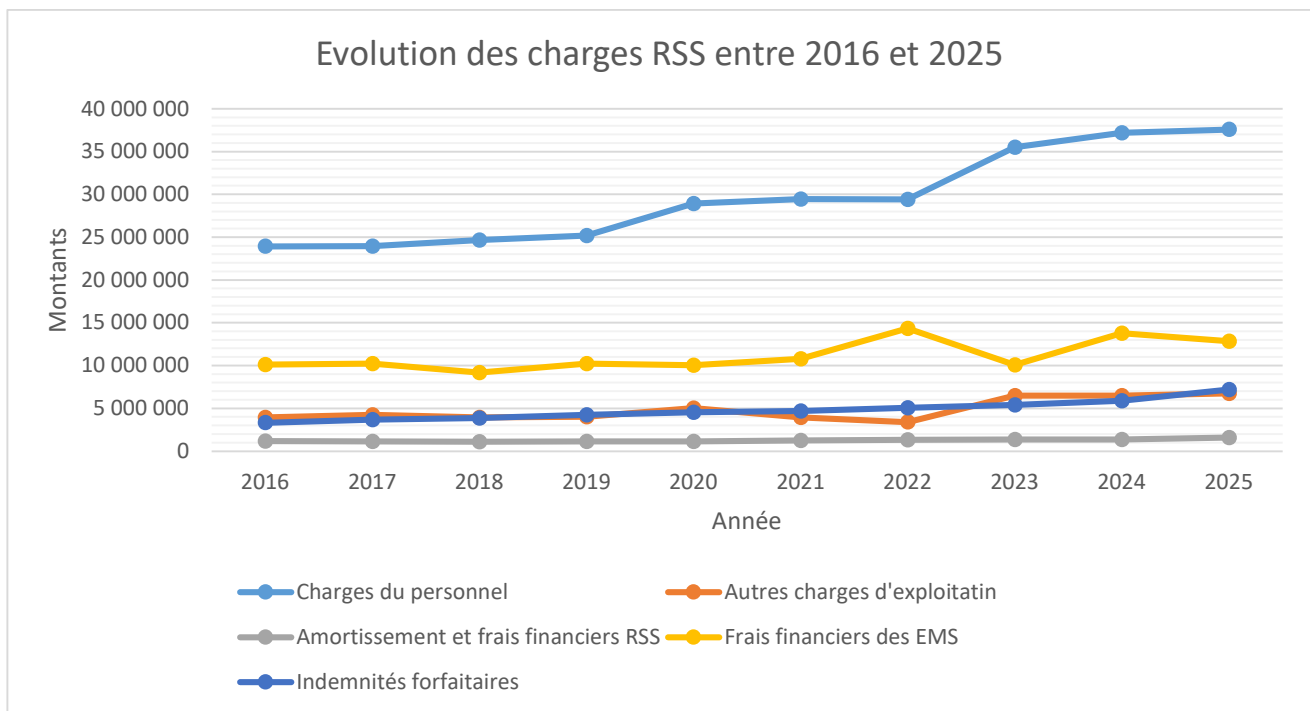
Evolution des EPT des services transversaux de manière détaillée depuis 2016



Pour permettre une comparaison plus objective, il faut sortir l'année 2016 qui était l'année de création du Réseau santé de la Sarine et les structures se sont mises en place petit à petit.

Entre 2017 et 2023, les services transversaux ont augmenté de 4,2 EPT pour passer de 13,5 EPT à 17,8 EPT. Dans cette augmentation, il faut relever qu'en 2021, à la création du service juridique et communication, nous avons créé un nouveau secteur communication doté d'un 0,5 EPT. Le secteur maintenance a été augmenté de 0,60 EPT en 2021 pour permettre de suivre les travaux du HMS. En 2023, le service informatique a été augmenté d'un EPT pour permettre la reprise des 17 infrastructures de pompiers et la gestion de l'informatique du bataillon mais aussi des compagnies de milice. En 2024, les services ont pu bénéficier de plusieurs EPT afin de satisfaire aux nouvelles exigences afin de stabiliser le Réseau. Une augmentation de 0.1EPT aux finances en lien avec le suivi des nouvelles constructions du RSS et le suivi des COBAT à la CODEMS.

Evolution des charges financières en relation avec l'évolution des EPT des services transversaux



Entre 2018 et 2025, les charges annuelles du RSS ont évoluées de CHF 42,7 Mio à CHF 66,1 Mio, soit une augmentation de plus de CHF 23,4 Mio, principalement liées aux charges du personnel.

Ci-après, nous présentons les principales rubriques ayant subi des fluctuations importantes au budget 2026 par rapport au budget 2025.

		Budget 2026	Budget 2025	Ecart
0210,3406,01	Intérêts bancaires	186 600	211 100	-24 500

Une baisse des intérêts bancaires en raison d'un faible taux d'intérêts ainsi qu'une activation des intérêts en lien avec les constructions du RSS.

		Budget 2026	Budget 2025	Ecart
0222.3100.02	Télécommunications	135 000	138 000	-3 000
0222.3118.01	Logiciels	395 000	434 700	-39 700
0222.3133.01	Cyber sécurité	107 000	25 000	82 000

Les télécommunications sont restées stables. Une meilleure répartition des programmes entre logiciels (en baisse) et la cyber sécurité (en hausse) a été réalisée. Le compte cyber sécurité a été sensiblement augmenté afin que le RSS puisse se prémunir des nouveaux risques en matière de cyber-attaques.

		Budget 2026	Budget 2025	Ecart
0225.3151.50	Application plan de mobilité	50 000	50 000	-
0225.4470.01	Location parking	-50 000	-40 000	-10 000

Suite à l'introduction du plan de mobilité en 2025, les mêmes montants ont été repris pour le budget 2026. Cet outil de gestion visant à promouvoir les solutions alternatives aux déplacements en transports individuels motorisés et pour rendre plus efficace et durable les déplacements pendulaires et professionnels des employées et employés ainsi que les autres déplacements et transports d'une entreprise, d'une administration ou d'un site d'activités, tout en répondant aux besoins des usagers. L'objectif est de pouvoir proposer une mobilité adaptée à chaque situation.

Ce montant sera entièrement compensé par l'augmentation des recettes des différents parkings du RSS.

2.4 Bataillon Sarine (rubrique 15)

Ce secteur, intégré dès l'exercice 2023, englobe l'ensemble des charges et des revenus en rapport avec la défense incendie des communes de la Sarine conformément à la LDIS. Le montant à charge des communes de CHF 2'591'200.- est réparti selon une clé de répartition différente des autres services du RSS, à savoir 50 % selon la population légale et 50 % selon la valeur ECAB des biens.

La taxe d'exemption a été estimée sur une base de 28'500 personnes astreintes pour un montant de CHF 100.- par personne.

Le budget tient compte de 10 EPT professionnels et plus de 600 sapeurs-pompiers miliciens.

La participation communale 2026 augmente de CHF 93'000.- par rapport à celle du budget 2025.

Ci-après, nous présentons les principales rubriques ayant subi des fluctuations importantes au budget 2026 par rapport au budget 2025.

		Budget 2026	Budget 2025	Ecart
1500.3010.01	Salaires du personnel du Service du feu	567 800	543 100	24 700
1500.3010.02	Salaires du personnel administratif	411 600	362 000	49 600

Ces comptes ont légèrement augmenté en lien avec des réévaluations du personnel ainsi que les changements de classes salariales.

		Budget 2026	Budget 2025	Ecart
1500.3906.01	Imp. Informatique : matériel et marchandises	158 700	154 400	4 300

Les imputations informatiques sont stables en 2026 et 2025.

		Budget 2026	Budget 2025	Ecart
1500.3913.01	Imp. Finances : salaires et prestations de services	80 700	45 000	35 700

Ce compte enregistre une augmentation liée à un ajustement des imputations internes liées à l'activité financière réelle du RSS.

		Budget 2026	Budget 2025	Ecart
1505.4612.00	Taxes d'exemption	2 850 000	2 850 000	-

Le montant au budget 2026 correspond à la facturation effective de l'année civile 2024.

Indicateur de comparaison de coût :

L'intégration du corps des pompiers de la Sarine a commencé en 2023. Nous sommes actuellement à l'établissement du 4^{ème} budget et la troisième année de fonctionnement touche à sa fin.

Nous vous remettons ci-dessous différents chiffres sur les corps de pompiers du canton de Fribourg (source : ECAB) pour l'année 2024.

Associations de communes	Nbre de SP mobilisés moyen	Frais de personnel moyen	Décompte de frais moyen
Sarine	12.35	1'264.23	1'664.76
Broye	11.62	1'266.51	1'640.25
Lac	15.31	2'016.42	2'559.67
Singine	16.40	1'482.11	1'945.73
Sud	14.21	1'546.55	1'954.29
Moyenne cantonale	13.63	1'469.88	1'892.19

Bien que le nombre de sapeurs-pompiers mobilisés dépende du type d'intervention et de l'occurrence de celles-ci, le graphique fait état de différences significatives entre les bataillons qui ne peuvent être imputées au système d'alarme car celui-ci est identique pour tout le canton.

Comme relevé dans le rapport annuel 2023, le recours à des services de piquet permet de s'assurer, en tout temps, un certain nombre de sapeurs et ainsi de baisser la mobilisation (et les frais d'intervention qui en découlent). Ces choix organisationnels ont un coût, qui sont actuellement supportés entièrement par les bataillons qui ont implémenté un tel système.

La phase de rétablissement (temps du retour en caserne) n'est pas un élément déterminant dans le nombre d'heures effectuées par les sapeurs-pompiers en intervention. Le rapport 2023 avait déjà fait état de cette éventuelle explication.

	Sarine					Broye					Lac				
	Comptes 23	Budget 23	Comptes 24	Budget 24	Budget 25	Comptes 23	Budget 23	Comptes 24	Budget 24	Budget 25	Comptes 23	Budget 23	Comptes 24	Budget 24	Budget 25
Service généraux, autres	1 581 670.33 CHF	1 710 200.00 CHF	1 782 848.71 CHF	2 067 100.00 CHF	2 040 000.00 CHF	737 438.83 CHF	793 400.00 CHF	872 165.47 CHF	927 083.08 CHF	896 856.33 CHF	1 049 169.80 CHF	1 060 800.00 CHF	1 249 793.58 CHF	1 189 900.00 CHF	1 166 100.00 CHF
Immeuble du patrimoine administratif PA	1 096 955.47 CHF	1 105 000.00 CHF	1 139 062.05 CHF	1 124 000.00 CHF	1 168 900.00 CHF	475 355.00 CHF	500 000.00 CHF	510 937.10 CHF	475 000.00 CHF	490 000.00 CHF	914 623.94 CHF	837 500.00 CHF	937 860.78 CHF	916 900.00 CHF	906 900.00 CHF
Intervention	618 878.37 CHF	548 000.00 CHF	282 504.31 CHF	560 000.00 CHF	589 000.00 CHF	66 012.15 CHF	196 877.00 CHF	47 928.43 CHF	223 400.00 CHF	212 400.00 CHF	225 592.40 CHF	186 600.00 CHF	100 817.30 CHF	186 600.00 CHF	193 400.00 CHF
Formation	738 066.53 CHF	1 134 000.00 CHF	829 168.05 CHF	1 120 000.00 CHF	995 000.00 CHF	487 175.55 CHF	404 500.00 CHF	500 556.32 CHF	390 800.00 CHF	594 880.00 CHF	479 525.80 CHF	553 000.00 CHF	484 833.70 CHF	606 400.00 CHF	582 600.00 CHF
Véhicules, engins, matériel et équipement	714 142.43 CHF	1 062 300.00 CHF	908 683.72 CHF	1 057 500.00 CHF	877 300.00 CHF	272 959.16 CHF	235 100.00 CHF	280 626.28 CHF	248 350.00 CHF	258 300.00 CHF	396 951.80 CHF	472 900.00 CHF	354 750.41 CHF	412 600.00 CHF	412 000.00 CHF
Contributions et fonds spéciaux (hors taxe d'exemption et contributions des communes)	-343 578.34 CHF	-304 000.00 CHF	-334 612.47 CHF	-304 000.00 CHF	-322 000.00 CHF	-121 518.55 CHF	-91 180.70 CHF	-135 688.34 CHF	-91 180.70 CHF	-40 330.70 CHF	-173 497.45 CHF	-137 800.00 CHF	-149 530.95 CHF	-128 100.00 CHF	-121 700.00 CHF
Charges nettes	4 426 134.81 CHF	5 255 500.00 CHF	4 607 654.37 CHF	5 624 600.00 CHF	5 348 200.00 CHF	1 867 458.14 CHF	2 038 696.30 CHF	2 076 525.26 CHF	2 373 452.38 CHF	2 412 105.63 CHF	2 892 366.29 CHF	2 975 000.00 CHF	2 978 524.82 CHF	3 184 300.00 CHF	3 139 300.00 CHF
Taxe d'exemption	-2 640 100.00 CHF	-2 700 000.00 CHF	-3 085 412.10 CHF	-2 900 000.00 CHF	-2 850 000.00 CHF	0.00 CHF	0.00 CHF	0.00 CHF	0.00 CHF	0.00 CHF	0.00 CHF	0.00 CHF	0.00 CHF	0.00 CHF	0.00 CHF
Contributions des communes membres	-1 786 034.82 CHF	-2 555 500.00 CHF	-1 661 366.78 CHF	-2 724 600.00 CHF	-2 498 200.00 CHF	-2 035 840.25 CHF	-2 038 696.30 CHF	-2 246 525.26 CHF	-2 373 452.38 CHF	-2 412 105.63 CHF	-2 892 366.29 CHF	-2 975 000.00 CHF	-2 978 524.82 CHF	-3 184 300.00 CHF	-3 139 300.00 CHF
Résultat final	-0.01 CHF	0.00 CHF	-139 124.51 CHF	0.00 CHF	0.00 CHF	-168 382.11 CHF	0.00 CHF	-170 000.00 CHF	0.00 CHF	0.00 CHF	0.00 CHF	0.00 CHF	0.00 CHF	0.00 CHF	0.00 CHF
Coût par habitant	41.19 CHF	48.91 CHF	42.50 CHF	51.88 CHF	48.24 CHF	53.95 CHF	58.90 CHF	59.06 CHF	67.50 CHF	67.26 CHF	76.01 CHF	78.19 CHF	77.15 CHF	82.48 CHF	79.88 CHF

	Singine					Sud				
	Comptes 23	Budget 23	Comptes 24	Budget 24	Budget 25	Comptes 23	Budget 23	Comptes 24	Budget 24	Budget 25
Service généraux, autres	761 576.34 CHF	720 800.00 CHF	784 979.78 CHF	851 700.00 CHF	830 550.00 CHF	1 913 957.04 CHF	2 088 140.00 CHF	1 970 601.70 CHF	2 084 700.00 CHF	1 900 000.00 CHF
Immeuble du patrimoine administratif PA	547 252.80 CHF	589 200.00 CHF	548 836.30 CHF	524 300.00 CHF	527 300.00 CHF	1 166 962.12 CHF	1 285 554.00 CHF	1 108 538.21 CHF	1 254 000.00 CHF	1 220 600.00 CHF
Intervention	272 435.45 CHF	226 000.00 CHF	148 370.10 CHF	257 500.00 CHF	245 900.00 CHF	444 010.40 CHF	447 960.00 CHF	153 282.41 CHF	540 000.00 CHF	442 000.00 CHF
Formation	481 762.70 CHF	509 750.00 CHF	475 400.85 CHF	545 800.00 CHF	584 900.00 CHF	1 296 353.94 CHF	1 564 412.00 CHF	1 516 766.20 CHF	1 650 000.00 CHF	1 610 000.00 CHF
Véhicules, engins, matériel et équipement	378 910.36 CHF	428 350.00 CHF	383 106.99 CHF	527 500.00 CHF	468 300.00 CHF	634 412.02 CHF	972 360.00 CHF	577 477.35 CHF	944 000.00 CHF	890 500.00 CHF
Contributions et fonds spéciaux (hors taxe d'exemption et contributions des communes)	-146 098.20 CHF	-134 100.00 CHF	-140 526.82 CHF	-108 500.00 CHF	-101 950.00 CHF	-313 313.35 CHF	-361 900.00 CHF	-360 573.38 CHF	-361 900.00 CHF	-93 000.00 CHF
Charges nettes	2 295 839.45 CHF	2 340 000.00 CHF	2 200 167.20 CHF	2 598 300.00 CHF	2 555 000.00 CHF	5 142 382.17 CHF	5 996 526.00 CHF	4 966 092.49 CHF	6 110 800.00 CHF	5 970 100.00 CHF
Taxe d'exemption	0.00 CHF	0.00 CHF	0.00 CHF	0.00 CHF	0.00 CHF	-4 322 593.35 CHF	-4 337 557.50 CHF	-4 382 179.15 CHF	-4 422 000.00 CHF	-4 267 500.00 CHF
Contributions des communes membres	-2 295 839.45 CHF	-2 340 000.00 CHF	-2 200 167.20 CHF	-2 598 300.00 CHF	-2 555 000.00 CHF	-1 659 027.23 CHF	-1 658 968.50 CHF	-1 688 774.98 CHF	-1 688 800.00 CHF	-1 702 600.00 CHF
Résultat final	0.00 CHF	0.00 CHF	0.00 CHF	0.00 CHF	0.00 CHF	-839 238.41 CHF	0.00 CHF	-1 104 861.64 CHF	0.00 CHF	0.00 CHF
Coût par habitant	50.87 CHF	51.84 CHF	48.20 CHF	56.93 CHF	55.45 CHF	49.25 CHF	57.43 CHF	46.65 CHF	57.40 CHF	54.72 CHF

Note I : les comptes détaillés des associations de communes sont fournis en pièce jointe du présent rapport.

Note II : Les comptes et budgets 24 se basent sur la population légale au 31.12.2022. Les budgets 25 se basent sur la population légale au 31.12.2023.

On constate que le bataillon Sarine a eu un coût par habitant en 2024 à CHF 42.50. Ce montant est en légère augmentation par rapport à l'année 2023 (CHF 41.19 soit une progression de 3,1%).

Le bataillon de la Sarine a toujours le coût le plus bas par habitant en comparaison des autres districts du canton, principalement par le fait que c'est le district le plus peuplé.

2.5 HMS et Foyer de jour (rubrique 41)

2.5.1 Information

Il faut rappeler que les secteurs soins (rubrique 4120), matériel soins (rubrique 4122) et Foyer de jour (rubrique 413) sont équilibrés au niveau des charges et des produits en fonction des éléments expliqués ci-dessous :

- Frais d'accompagnement et de soins (rubrique 4120)

Les frais d'accompagnement sont les salaires et les charges sociales afférents au personnel nécessaire à l'accompagnement. Ces frais sont pris en charge par l'Etat.

- Frais de pharmacie (rubrique 4122)

Dès le 1^{er} octobre 2021, le matériel de soins émanant de la liste des moyens et appareils (LIMA) est facturable directement à la caisse maladie du résident, qu'il soit utilisé par un intervenant non professionnel ou une personne soignante.

Les charges des autres secteurs sont couvertes par les recettes liées au prix de pension selon l'explication ci-dessous :

- Frais de pension (rubrique 4125.4220.03)

- Le budget « prix de pension » est couvert par les ressources du résident et les prestations complémentaires. S'il y a déficit, il appartient aux communes-membres de l'association d'en supporter le montant. Dans le cas présent, il est prévu d'utiliser les résultats cumulés bénéficiaires du HMS.
- Le prix de pension sert à couvrir les frais d'équipement, d'hébergement et d'administration, les frais de repas principaux et collations, y compris les boissons. Il comprend également les charges salariales relatives à ces différents frais.

Les frais financiers du Home médicalisé de la Sarine sont pris en charge par les communes par l'intermédiaire de la CODEMS.

De manière globale, la masse salariale annuelle, y compris les charges sociales, a été calculée sur la base des directives du Service de la prévoyance sociale, soit :

- Référence à l'échelle des traitements 2025 ;
- Octroi d'un palier complet au 1^{er} septembre 2026 conformément à la LPers ;
- Pas d'indexation prévue lors de l'établissement du présent budget.

- Foyer de jour (rubrique 413)

Principe de financement :

- Le coût des soins est financé par les assureurs-maladie (forfait OPAS) et les pouvoirs publics (coût résiduel des soins) ;
- Le coût de l'accompagnement est financé par l'hôte, sous déduction du forfait octroyé par les pouvoirs publics (selon l'article 30 RPMS) ;
- Le coût d'exploitation est financé par l'hôte ;
- Les frais financiers sont financés par les associations de communes (LPMA art. 18) ;
- Le foyer de jour continuera à ouvrir 3 jours par semaine en 2026 suite à une baisse de la demande.

2.5.2 Analyse des comptes

Il est prévu une perte de CHF 374'940.- au budget 2026. Depuis le début du chantier, nous faisons du déficit, en lien principalement avec les travaux et la diminution des résidents de 143 à 108. Nous avons prévu au départ que les travaux dureraient 3 ans et que nous pourrions absorber ces déficits avec le capital-propre du RSS. Malheureusement, les travaux vont durer 2 ans supplémentaires et il n'est plus possible d'absorber le déficit du HMS. Le comité propose que pour les années 2026 et 2027, les communes absorbent les déficits. Dès 2028, normalement le HMS sera de nouveau bénéficiaire pour autant que les prix de pension puissent augmenter, selon nos projections du plan financier.

Ci-après, nous présentons les principales rubriques ayant subi des fluctuations importantes au budget 2026 par rapport au budget 2025.

		Budget 2026	Budget 2025	Ecart
4124	HMS-Restaurant (charges)	134 000	178 500	-44 500
4124	HMS-Restaurant (produits)	-95 000	-166 000	71 000

Le restaurant a ouvert ses portes durant l'été 2025. Actuellement, seul les familles (sur inscription) ainsi que le personnel peuvent y manger. Ce mode de fonctionnement restera le même jusqu'à la fin du chantier.

		Budget 2026	Budget 2025	Ecart
4127	HMS - Non soins (direction/autres frais)	1 150 380	1 261 100	-110 720

La variation de ce secteur est liée à l'augmentation des imputations internes des services transversaux.

2.6 Service d'aide et soins à domicile (rubrique 421)

2.6.1 Information

Le budget du Service d'Aide et de soins à domicile est composé comme suit :

- Service d'Aide et soins à domicile – soins

Les charges de ce secteur sont essentiellement composées des salaires, des charges sociales ainsi que les frais directs pour l'activité.

Les recettes sont composées des facturations OPAS (Ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins), de la facturation des activités d'économie familiale ainsi que de la subvention cantonale. Cette dernière correspond au 30% des coûts du personnel diminué des recettes.

- Service d'Aide et soins à domicile – soins ergothérapie

Ce secteur enregistre les frais de personnel ainsi que les recettes en relation avec l'activité d'ergothérapie.

- Service d'Aide et soins à domicile – soins diététique

Ce secteur enregistre les frais de personnel ainsi que les recettes en relation avec l'activité de diététique.

- Service d'Aide et soins à domicile – direction et administration

Ce secteur enregistre les frais du personnel administratif du service ainsi que l'imputation interne des services transversaux.

- Aide et soins à domicile – charges d'exploitation

- Toutes les charges d'exploitation et d'administration hors charges salariales (mis à part le personnel de nettoyage) sont mentionnées dans ce secteur.

2.6.2 Analyse des comptes

La part des communes selon le budget 2026 est de CHF 7'421'550.- contre CHF 7'863'500.- en 2025. Cela représente 41.35 % du total des charges du budget 2026 (en légère baisse par rapport au budget 2025).

Cette diminution est la conséquence d'une augmentation des soins à domicile privée qui prive le RSS d'importantes facturations. Dès lors, afin d'être le plus efficient possible, il a été décidé de ne pas réengager les départs naturels des collaborateurs.

Ci-après, nous présentons les principales rubriques ayant subi des fluctuations importantes au budget 2026 par rapport au budget 2025.

		Budget 2026	Budget 2025	Ecart
4210.3010	SASDS salaires personnel	11 939 300	12 688 600	-749 300

Cette diminution est liée à une réduction de 5 EPT pour 2026 et ce, malgré les augmentations standards de salaires (paliers) conformément à la LPers.

		Budget 2026	Budget 2025	Ecart
4210.4221.01	Evaluations et conseils OPAS 7	1 300 000	1 450 000	-150 000
4210.4221.02	Facturation examens et soins OPAS 7	3 200 000	3 100 000	100 000
4210.4221.03	Facturation soins de base complexe OPAS 7	3 400 000	3 600 000	-200 000

Avec la réduction d'effectif, on constate une diminution de recettes CHF 250'000.-, soit une baisse de 3.1% par rapport à 2025.

		Budget 2026	Budget 2025	Ecart
4211	SASDS - Ergothérapie (charges)	499 200	503 400	-4 200
4211	SASDS - Ergothérapie (produits)	-528 000	-522 000	-6 000

Les recettes ont été adaptées en tenant compte des chiffres au 30 juin 2025. Une légère augmentation des recettes a été prévue.

		Budget 2026	Budget 2025	Ecart
4215	SASDS - Direction et administration (charges)	1 787 790	1 779 500	8 290
4215	SASDS - Direction et administration (produits)	-60 000	-54 000	-6 000

On constate une légère augmentation de ce secteur qui est principalement liée aux changements d'échelons des collaborateurs ainsi que l'augmentation des imputations internes des charges des services transversaux.

2.7 Service des ambulances (rubrique 422)

Le déficit à charge des communes est de CHF 1'481'200.-, soit une importante diminution de CHF 75'900.- (- 4,9%) par rapport au budget 2025. La part de financement des communes représente le 24.12% (2025 = 25.83 %) du total des charges du budget 2026.

Ci-après, nous vous présentons les principales rubriques ayant subi des fluctuations importantes dans le budget 2026 par rapport au budget 2025 ou méritant des explications.

		Budget 2026	Budget 2025	Ecart
4220.3010.01	SAS personnel soins	3 125 700	3 033 000	92 700
4221.3010.01	SAS personnel administration	354 000	343 900	10 100
	TOTAL	3 479 700	3 376 900	102 800

		Budget 2026	Budget 2025	Ecart
4221.3181.01	Pertes sur débiteurs	200 000	160 000	40 000

Dans le cadre de la facturation du service des ambulances aux patients, il n'est actuellement pas possible d'avoir un accord avec les assurances pour le paiement selon le système du tiers payant. Par conséquent, certains patients utilisent le montant reçu de l'assurance à d'autres fins et nous nous retrouvons souvent avec un acte de défaut de biens (ADB) qui ne peut être encaissé.

Un mandat a été donné au service des finances de la ville de Fribourg à la fin de l'année 2015 pour réactiver les ADB. La Ville de Fribourg nous facture un montant de CHF 300.- mensuellement pour ses honoraires. Pour la totalité de l'année 2024, les rachats d'actes de défaut de biens qui nous ont été versés représentent un montant de CHF 15'556.73 auquel il faut retrancher 20% de frais d'encaissement.

	Facturation	Budget 2026	Budget 2025	Ecart
4220.4221.20	Facturation, intervention d'urgence	3'200'000	3'050'000	+ 150'000
4220.4221.21	Facturation, transferts interhospitaliers	560'000	620'000	- 60'000
4222.4221.23	Facturation, intervention sans transport	200'000	115'000	+ 85'000

On constate une amélioration de la facturation pour les différents types d'interventions. Cependant, il faut remarquer, en lien avec la facturation des interventions sans transport, que le tarif de base à partir du 1^{er} janvier 2026, passera de CHF 250.- à CHF 400.-.

Cette position du budget a été revu à la baisse suite au déménagement des ambulances dans leurs nouveaux locaux en fin 2024.

	Frais	Budget 2026	Budget 2025	Ecart
4222.3120.00	Charges Batpol	9 000	13 000	- 4 000
4222.3160.00	Location Batpol	211 000	211 000	+ 0

Dès le 1^{er} octobre 2024, le service des ambulances intègre le bâtiment du BATPOL à la route de l'Aurore 4 à Fribourg. Ces locaux sont loués à la Ville de Fribourg dès cette date.

	Frais de véhicules	Budget 2026	Budget 2025	Ecart
4222.3151.54	Frais MESA 54 - FR 144754	30 000	33 000	-3 000
4222.3151.55	Frais MESA 55 - FR 144755	30 000	33 000	-3 000
4222.3151.56	Frais MESA 56 - FR 144056	30 000	33 000	-3 000
4222.3151.57	Frais MESA 57 - FR 144057	30 000	33 000	-3 000
4222.3151.58	Frais MESA 58 - FR 144058	30 000	33 000	-3 000
4222.3151.62	Frais MESA 62 - FR 144062	8 000	8 000	-
	Total	158 000	173 000	-15 000

Pour l'année 2026, le budget de l'entretien des ambulances a été revu à la baisse de - 9.1%. Suite à la nouvelle réorganisation, il est prévu d'effectuer certains travaux de maintenance de nos véhicules dans nos propres ateliers.

2.8 Centre de coordination (rubrique 490)

En fonction de la loi sur les prestations médico-sociales (LPMS) qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018, l'article 12 donne les compétences suivantes aux Réseaux, dans le domaine de la coordination :

L'association (de district ou Réseau médico-social du district) :

- 1) *Coordonne l'offre de prestations médico-sociales ;*
- 2) *Assure l'information de proximité relative à l'offre de prestations ;*
- 3) *Établit les critères d'admission pour les accueils résidentiels de longue durée dans les EMS qu'elle exploite ou qu'elle mandate et valide les demandes individuelles y relatives.*

Le Centre de coordination est actif depuis le 1^{er} juillet 2018. Ses missions sont les suivantes :

- L'information de proximité à la personne âgée, à ses proches et à tous les partenaires du Réseau santé de la Sarine ;

- La vision globale, en temps réel, des disponibilités de tous les établissements du Réseau pour toutes les formes d'accueil (longs et courts séjours) ;
- L'évaluation, l'orientation, la priorisation et le traitement des demandes, selon des critères connus de tous les acteurs ;
- La coordination entre les fournisseurs de prestations ;
- L'évaluation permettant l'ajustement des pratiques et des ressources aux besoins.

Il respecte les bases de la prise en charge en soins gériatriques et place la dignité de la personne âgée au centre de son action. Pour ce faire, il :

- Respecte l'auto-détermination de la personne âgée ;
- Favorise l'anticipation, l'institutionnalisation au bon moment ;
- Respecte l'autonomie des EMS qui restent libres d'accepter ou refuser un placement ;
- Agit impartialement envers tous les acteurs ;

Le Centre de coordination contribue à diminuer le nombre de jours d'hospitalisation avant le transfert en EMS. Le coût d'une journée d'hospitalisation est estimé à CHF 1'000.

Grâce au Centre de coordination, certains aînés pourraient rester plus longtemps à domicile.

Le Centre de coordination a effectué 591 évaluations en 2024 pour la Commission des indemnités forfaitaires. Les demandes traitées pour cette même année sont au nombre de 1'438 pour les soins à domicile.

Vous trouverez ci-dessous les demandes de longs séjours standards (hors USD) traitées pour les EMS en 2024.

STATISTIQUES - Long séjour

Mois	Nombre de demande pour long séjour	Nombre d'entrées définitives	Nombre de demandes annulées	Nombre d'entrées transitoires	Nombre d'entrées transitoires hors Sarine (personne sarinoise)	Nombre de personnes déplacées	Nombre d'entrées définitives hors Sarine *	Provenance des demandes				
								HFR	Domicile	UATO/SEO	RFSM	Autres
Janvier	43	25	14	6	3	3	1	20	20		2	1
Février	52	18	12	6	5	1		21	28			3
Mars	35	26	18	2	1	9	2	22	11	1		1
Avril	34	28	12	14	1	4		14	20			
Mai	27	27	7	7		3	3	11	14		1	1
Juin	35	22	5	3	1	1	2	13	16		1	5
Juillet	37	16	1	5		1	2	19	15	1	0	2
Août	32	22	3	1	0	3	1	11	16	1	2	2
Septembre	39	23	5	3	1	4	3	16	18		2	3
Octobre	23	18	5	6	2	1	2	10	12	1		
Novembre	25	17	6	4	3	6	1	10	13		2	
Décembre	37	14	5	8	1	2	1	8	25		2	2
Total	419	256	93	65	18	38	18	175	208	4	12	20

Ci-après, nous présentons les principales rubriques ayant subi des fluctuations importantes au budget 2026 par rapport au budget 2025, ou méritant des explications.

		Budget 2026	Budget 2025	Ecart
4900	Total des charges	770 080	716 300	53 780
4900	Total des produits	-87 000	-87 000	-

L'augmentation des frais du service est liée aux augmentations salariales liées aux échelons ainsi qu'une augmentation de 0,3 EPT, en lien avec l'augmentation exponentielle des demandes IF, qui demandent de la part du centre de coordination toujours plus d'évaluation.

2.9 PassePartout Sarine (rubrique 533)

Le Réseau santé de la Sarine met la réception du HMS à disposition pour répondre au téléphone du PassePartout et pour planifier les courses de leurs trois véhicules.

Dès l'exercice 2019, le RSS facture au PassePartout une participation aux loyers et aux frais d'utilisation de l'infrastructure du HMS.

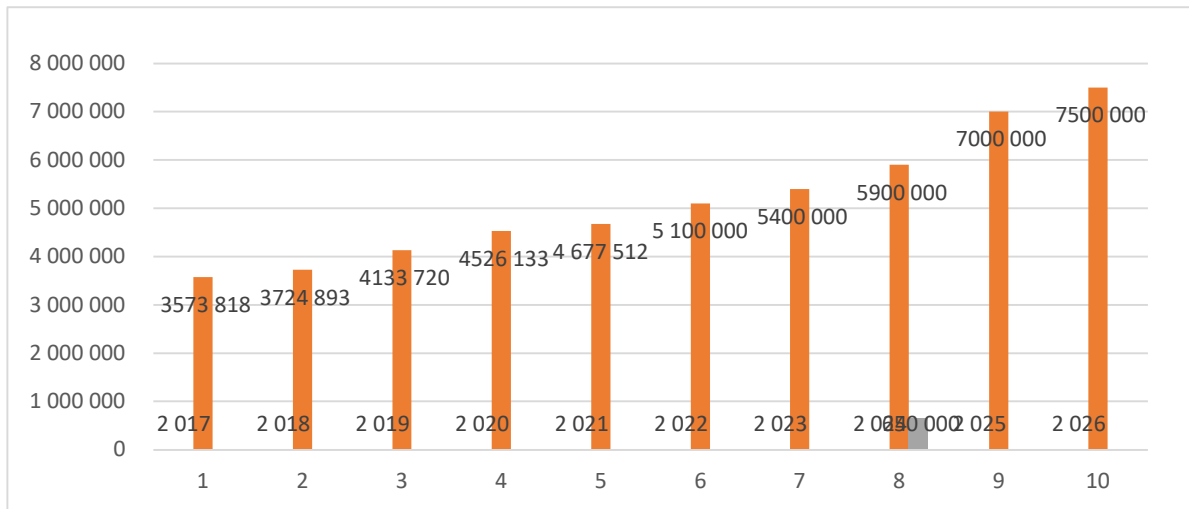
2.10 Commission des indemnités forfaitaires (rubrique 579)

Dès l'exercice 2020, la Commission des indemnités forfaitaires est intégrée dans les états financiers du RSS.

Le droit aux indemnités forfaitaires est régi par la loi sur l'indemnité forfaitaire (LIF) du 12 mai 2016 entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018. Le montant maximum d'indemnité était fixé à CHF 25 par jour. A partir de l'année 2024, ce montant a été augmenté à CHF 35.- par jour.

L'évolution financière de ce poste est liée au nombre de demandes ainsi qu'au degré de l'aide apportée. Le nombre de personnes touchant cette aide est en constante évolution.

Le montant des indemnités forfaitaires mis au budget 2025 était de CHF 7'000'000.-. Le chiffre de CHF 7'500'000.- présenté dans le présent budget a été calculé sur la base des chiffres connus au 30 juin 2025. Le graphique ci-dessous vous démontre l'évolution en francs des indemnités forfaitaires.



2.11 Commission des établissements médico-sociaux (CODEMS) (rubrique 950)

La CODEMS a été intégrée au Réseau dès l'exercice 2018. En 2026, pour la 1^{ère} fois, nous intégrons dans le budget la prise en charge des frais financiers de l'ISRF, décidé par l'assemblée des délégués en décembre 2024. Malgré cette nouvelle prise en charge, le montant facturé aux communes sera de CHF 13'673'600 contre CHF 13'785'200.- en 2025 soit un montant au budget de CHF 111'500.- inférieur par rapport à celui de l'année passée. Cette diminution au budget est due aux facteurs suivants :

- Une anticipation d'une baisse des taux d'intérêts
- Le remboursement lié au rattrapage des frais financiers à certains EMS, ce qui implique une baisse des amortissements.

3 Budget d'investissement

3.1 Remplacement du cluster Fortigate - CHF 25'000.-

Ce cluster de pare-feu Fortigate est la tête de pont de l'ensemble des services proposés par le RSS à ses sites distants (Antennes de soins, point de départ pompier, télétravailleurs).

Ils ont été installés en 2021 et vont entrer dans leur cinquième année. L'augmentation de la capacité des bandes passantes des lignes Internet et l'évolution des usages et du nombre d'utilisateur rendent ces équipements trop justes pour les conserver en usage dans le cœur du RSS. Ils pourront cependant soit être revalorisés en les vendant à un partenaire, soit être utilisés comme pare-feu secondaire.

Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les normes légales, dès le budget 2027. En l'occurrence, le règlement d'application de la loi sur les communes prévoit un taux d'amortissement

de 25 %. En tenant compte d'un intérêt de 1.60 %, le coût de cet investissement pour l'année 2027 sera de CHF 6'650.-.

3.2 Résilience et segmentation de l'équipement réseau - CHF 45'000.-

Cette demande fait suite à l'analyse de notre infrastructure actuelle face aux techniques d'attaque qui se perfectionnent.

Les attaques par ransomware (une attaque de type rançongiciel, ou ransomware en anglais, consiste à compromettre un équipement ou un système d'information pour en bloquer l'accès, en chiffrer et/ou en copier les données en réclamant une rançon à la victime pour les rendre à nouveau accessibles et/ou ne pas les divulguer) exploitent fréquemment la propagation latérale dans les réseaux pour se déplacer d'un système compromis vers les serveurs critiques.

Pour répondre aux meilleures pratiques actuelles, nous voulons renforcer notre segmentation réseau et améliorer notre capacité de confinement.

Nous désirons améliorer l'isolation de nos segments critiques et renforcer notre capacité de confinement des incidents. Cet investissement complète notre dispositif de sécurité.

Par ailleurs, nous souhaitons renforcer notre capacité à assurer une continuité d'activité avec des éléments réseau garantissant le maintien des communications essentielles en cas de cyberattaque ciblant notre infrastructure.

Ces équipements s'inscrivent dans notre stratégie cybersécurité 2026, complétant nos formations utilisateur et outils de détection par une approche infrastructure cohérente.

Cet investissement représente une mesure préventive proportionnée aux enjeux actuels.

Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les normes légales, dès le budget 2027. En l'occurrence, le règlement d'application de la loi sur les communes prévoit un taux d'amortissement de 25 %. En tenant compte d'un intérêt de 1.60 % le coût de cet investissement sera pour l'année 2027 de CHF 11'970.-.

3.3 Acquisition tablettes et logiciel pour ambulances - CHF 75'000.-

Après chaque intervention, le personnel du SAS est tenu d'effectuer immédiatement un rapport d'intervention informatique (FIP). Le logiciel qui permet cette action ne sera plus maintenu dès 2026 et un changement est donc indispensable. Afin d'assurer une uniformité au sein du canton l'Association des Responsables de Services d'Ambulances (ARSAF) a mené une réflexion et choisi le logiciel SanoOne déjà largement utilisé en Suisse Alémanique. Ce programme représente une réelle évolution par rapport à celui utilisé actuellement et permettra en outre d'améliorer grandement le traitement des statistiques, mais également de faciliter la facturation de l'intervention. Les interfaces avec le 144 ainsi qu'avec les appareils à bord de l'ambulance seront également facilités.

Les supports sur lesquels le personnel du SAS saisie son rapport d'intervention doit également être renouvelé. En effet, ces tablettes datent de 2019 et montrent des signes de faiblesse. Cet investissement prévoit de profiter du changement de logiciel pour renouveler également les tablettes se trouvant dans les véhicules.

Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les normes légales, dès le budget 2027. En l'occurrence, le règlement d'application de la loi sur les communes prévoit un taux d'amortissement de 20 %. En tenant compte d'un intérêt de 1.60 % le coût de cet investissement sera pour l'année 2027 de CHF 16'200.-.

3.4 Acquisition de fauteuils médicaux pour le HMS - CHF 25'000.-

Dans le cadre de l'amélioration continue de la qualité de vie de nos résidents et de l'optimisation des conditions de travail de nos collaborateurs, nous sollicitons l'acquisition de nouveaux fauteuils médicaux.

Ces équipements répondent à plusieurs enjeux majeurs :

- Confort et installation des résidents les plus fragiles : les fauteuils permettront un maintien postural adapté, favorisant le bien-être et réduisant les risques de douleurs ou de complications liées à une mauvaise installation.
- Mobilité et sécurité des résidents autonomes : ils offriront une meilleure fluidité des déplacements, garantissant ainsi à nos résidents un maintien partiel de leur autonomie dans un cadre sécurisé.
- Adéquation du matériel à la diversité des profils : les fauteuils que nous envisageons d'acquérir sont conçus pour s'adapter à différentes morphologies (taille, poids, corpulence), ce qui assure un accueil personnalisé et inclusif.
- Ergonomie et sécurité du personnel : en facilitant les transferts et en réduisant les contraintes physiques, ces fauteuils contribueront à la prévention des troubles musculosquelettiques, enjeu essentiel pour la santé et la motivation de nos équipes.
- Satisfaction et confort des familles : des fauteuils maniables et sécurisés permettront aux proches d'accompagner plus aisément leurs résidents lors de déplacements, renforçant ainsi le lien social et le sentiment de confiance envers notre institution.

Au-delà de l'aspect matériel, cette acquisition s'inscrit dans une démarche globale visant à concilier qualité de soins, dignité des résidents, et qualité de vie au travail des collaborateurs.

Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les normes légales, dès le budget 2027. En l'occurrence, le règlement d'application de la loi sur les communes prévoit un taux d'amortissement de 10 %. En tenant compte d'un intérêt de 1.60 % le coût de cet investissement sera pour l'année 2027 de CHF 2'900.-. **Ce montant sera financé par le biais de la rubrique CODEMS.**

3.5 Crédit additionnel pour l'acquisition d'un brancard pour la nouvelle ambulance - CHF 12'000.-

En 2024, un crédit d'investissement de CHF 53'000.- avait été voté et accepté afin de permettre l'achat d'un brancard pour l'ambulance communale. À cette époque, ce crédit n'avait finalement pas été utilisé, le matériel alors en place répondant encore aux besoins opérationnels et ne nécessitant pas de remplacement immédiat.

Aujourd'hui, la situation a évolué : le brancard existant présente des signes d'usure et ne répond plus de manière optimale aux exigences de sécurité et de confort lors des interventions. Son remplacement devient donc nécessaire pour garantir la qualité des prestations et la sécurité des patients ainsi que du personnel.

Or, depuis 2024, les prix de ce type d'équipement ont sensiblement augmentés, rendant le montant initialement prévu insuffisant pour financer l'achat. C'est pourquoi un crédit additionnel est sollicité, afin de permettre l'acquisition du nouveau brancard.

Ce crédit additionnel sera financé par l'emprunt et amortis selon les normes légales, dès le budget 2027. En l'occurrence, le règlement d'application de la loi sur les communes prévoit un taux d'amortissement de 10 %. En tenant compte d'un intérêt de 1.60 % le coût de cet investissement sera pour l'année 2027 de CHF 1'392.-.

3.6 Remplacement de l'ambulance MESA 58 - CHF 250'000.-

Selon la planification de renouvellement des ambulances du SAS, il convient de prévoir le remplacement du véhicule MESA 58. En effet, en fonction des délais très longs entre la commande et la livraison du véhicule, nous sommes contraints d'anticiper et de commander le véhicule en 2026 déjà. L'ambulance MESA 58 actuelle a été immatriculée en juillet 2021 et totalisera environ 230'000 km lors de son remplacement prévu fin 2027.

A noter qu'une réflexion a été conduite au sein du service sur le type de motorisation à choisir et pour évaluer si un modèle électrique était envisageable. Il en ressort que pour l'heure, bien que l'électromobilité soit en constante évolution, il est encore trop tôt pour envisager acquérir un véhicule électrique qui présenterait trop de contraintes et d'incertitudes (autonomie, disponibilité de bornes de recharge rapide). La balance avantages/désavantages penche pour l'heure encore du mauvais côté.

Ce renouvellement a pour objectif de garantir le bon fonctionnement du service en fournissant aux patients et aux collaborateurs un parc de véhicules répondant aux standards de sécurité et d'ergonomie.

Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les normes légales, dès le budget 2027. En l'occurrence, le règlement d'application de la loi sur les communes prévoit un taux d'amortissement de 20 %. En tenant compte d'un intérêt de 1.60 % le coût de cet investissement sera pour l'année 2027 de CHF 54'000.-.

3.7 Achat de 2 véhicules électriques pour l'antenne V du SASDS – CHF 45'000.-

L'antenne V du service d'aide et de soins à domicile se situe à Neyruz, dans un secteur très étendue où chaque voiture de service effectue plus de 20'000 kilomètres par année. Les véhicules sont donc fortement mis à contribution et constituent un moyen de déplacement essentiel. Le présent investissement prévoit à la fois de remplacer un véhicule existant qui arrive en bout de course, mais également d'augmenter le parc en achetant un véhicule supplémentaire qui sera mis à disposition de l'équipe.

Il est prévu d'acheter 2 voitures électriques de type compact, ainsi que d'installer une borne de recharge supplémentaire. A noter que l'antenne V dispose déjà d'une station de recharge et les contrôles électriques effectués démontrent qu'il est possible d'installer une borne supplémentaire.

Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les normes légales, dès le budget 2027. En l'occurrence, le règlement d'application de la loi sur les communes prévoit un amortissement de 10%. En tenant compte d'un intérêt de 1.60 % le coût de cet investissement sera pour l'année 2027 de CHF 5'220.-.

3.8 Achat d'une machine à laver, contrôler et sécher les tuyaux de pompiers - CHF 120'000.-

Depuis la création du Bataillon Sarine, toute la logistique est assurée par l'équipe d'exploitation située à la caserne de Fribourg. Ainsi, après les interventions ou les exercices, les compagnies du Bataillon amènent tout le matériel sale à Fribourg où les collaborateurs de l'exploitation assurent le rétablissement. En ce qui concerne les tuyaux d'eau, ils sont actuellement lavés et brossés manuellement dans un immense bassin de 20 mètres de long puis suspendus dans un tour de séchage durant 2 jours avant d'être enroulés. Cette manière de faire consomme en outre des quantités importantes d'eau.

La machine proposée effectue ses diverses étapes de manière automatisée. De plus, elle réalise un test de pression qui permet de détecter une éventuelle fuite. Ce dispositif permettra à notre équipe de gagner du temps et de drastiquement diminuer la consommation d'eau. De plus, l'acquisition de cette machine permettra de démonter le bassin actuel et ainsi de pouvoir bénéficier d'espace supplémentaire bienvenu à la caserne de Fribourg. Un dispositif semblable a été installé à la caserne de Châtel-St-Denis lors de sa construction en 2016 et donne depuis pleine satisfaction.

Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les normes légales, dès le budget 2027. En l'occurrence, le règlement d'application de la loi sur les communes prévoit un amortissement de 10%. En tenant compte d'un intérêt de 1.60 % le coût de cet investissement sera pour l'année 2027 de CHF 13'920.-.

3.9 Achat du bâtiment (ex : Sofraver) pour la nouvelle caserne pompiers et antenne des soins à domicile (SASDS) - CHF 9'990'000.-

Au vu de l'importance du montant sollicité afin de réaliser cette nouvelle caserne, un message spécifique a été rédigé.

4 Conclusions

Le Comité de direction du Réseau santé de la Sarine propose à l'Assemblée des délégués, au vu de ce qui précède, d'accepter le budget de fonctionnement et les crédits d'investissements suivants :

3.1	0222.5060.78	Remplacement cluster Fortigate	25 000
3.2	0222.5060.77	Résilience et segmentation de l'équipement réseau	45 000
3.3	4220.5060.76	Acquisition tablettes et logiciel pour ambulances	75 000
3.4	4120.5060.74	Acquisition de fauteuils médicaux HMS	25 000
3.5	4220.5060.54	Crédit additionnel pour l'acquisition d'un brancard pour la nouvelle ambulance	12 000
3.6	0225.5060.73	Acquisition de 2 véhicules pour l'antenne 5	45 000
3.7	4220.5060.72	Achat d'une nouvelle ambulance	250 000
3.8	1500.5060.71	Achat d'un appareil de nettoyages des équipements et de tuyauteries des pompiers	120 000
3.9	1500.5040.40	Achat du bâtiment (ex:Sofraver) pour nouvelle caserne pompier et antenne SASDS	9 990 000
		TOTAL	10 587 000